

Critérium fédéral – échelon régional

voir également titre III chapitres 1 et 3 des règlements sportifs fédéraux

Article 1 – Organisation sportive

L'organisation sportive de l'échelon régional concerne l'ensemble des joueurs de toutes les catégories, garçons et filles.

1.1 – Pour le 1^{er} tour

Les joueurs des catégories vétérans, seniors, juniors, cadets, minimes et benjamins sont classés en fonction de leurs points du critérium fédéral acquis la saison précédente ;

Les joueurs de la catégorie poussins sont placés en tenant compte de leur points/licence.

1.2 – Pour les autres tours

Les joueurs, quelles que soient leur catégorie d'âge et leur niveau, sont placés en tenant compte de leur participation et de la place obtenue au(x) tour(s) précédent(s).

En tenant compte de la répartition des divisions supérieures (nationale 1 et nationale 2), les joueurs sont répartis en 1 seul groupe de 24 joueurs pour chacune des huit divisions ci-dessous :

- régionale 1 seniors messieurs ;
- régionale 2 seniors messieurs ;
- régionale 3 seniors messieurs ;
- régionale 1 juniors garçons ;
- régionale 1 cadets ;
- régionale 1 minimes garçons ;
- régionale 1 benjamins.

En tenant compte de la répartition des divisions supérieures (nationale 1 et nationale 2), les joueuses sont réparties en 1 seul groupe de 16 joueuses pour chacune des cinq divisions ci-dessous :

- régionale 1 seniors dames (selon le nombre d'inscrites des régionales 2 seniors dames supplémentaires peuvent être créées) ;
- régionale 1 juniors filles ;
- régionale 1 cadettes ;
- régionale 1 minimes filles ;
- régionale 1 benjamins

Les joueurs sont répartis en 1 seul groupe de 8 joueurs pour chacune des deux divisions ci-dessous :

- régionale 1 poussins ;
- régionale 1 poussines.

La répartition au niveau départemental est de la compétence des comités départementaux.

Article 2 – Inscriptions

Les inscriptions sont effectuées par les clubs via <https://monclub.fftt.com/> . Elles peuvent être prises en début de saison et par la suite jusqu'à la date indiquée dans le calendrier pour chaque tour.

Par défaut, les féminines sont inscrites au niveau régional. Si elles ne souhaitent pas participer à ce niveau, elles doivent le signaler en envoyant un message au secrétariat de la ligue (contact@liguehdfth.fr) lors de leur inscription. Elles participeront à l'échelon départemental avec les garçons de leur catégorie.

Article 3 – Non-participation à un tour

a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable régional pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.

b) Pour un 1^{er} forfait excusé et justifié, le joueur peut être maintenu dans la division sur décision de la commission sportive régionale ; dans le cas contraire, le joueur descend d'une division. Pour un 1^{er} forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison. Pour un 2^e forfait, si le 1^{er} forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve.

c) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au 1^{er} tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.

d) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.

e) Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Un joueur absent lors de la compétition et n'ayant pas avisé de son désistement sera sanctionné par une pénalité financière sauf cas de force majeure à justifier par l'envoi de justificatif(s) nécessaire(s) dans les 24 heures au secrétariat de la Ligue à Cambrai.

Article 4 – Déroulement sportif

A chaque tour et dans chaque niveau, la formule de l'épreuve est adaptée au nombre de participants par le juge-arbitre en concertation avec le responsable régional du critérium fédéral.

La formule choisie comprend des poules puis un tableau par élimination directe avec classement intégral et avec des descendants.

Les joueurs sont répartis en poules en respectant le serpent avec un tirage par bloc en suivant le placement suivant :

- Pour le 1^{er} tour dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours (en cas d'ex æquo, par tirage au sort) ;
- Pour les tours suivants en fonction de leurs points obtenus au critérium fédéral du tour précédent.

Le placement dans les tableaux à élimination directe est effectué en appliquant les principes prévus à l'article I.305 des règlements sportifs fédéraux.

Dans tous les tableaux, les parties se déroulent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnées).

4.1 – Première phase (poules)

a) Pour les tableaux seniors messieurs, les 24 qualifiés sont répartis en 4 poules de 6 joueurs.

b) Pour les tableaux juniors, cadets, minimes garçons et benjamins, les 24 qualifiés sont répartis en 8 poules de 3 joueurs.

c) Pour les tableaux poussins, les 8 qualifiés sont répartis en 1 poule de 8 joueurs.

d) Pour les tableaux seniors dames (régionale 1), juniors filles, cadettes, minimes filles et benjamines, les 16 qualifiées sont réparties en 4 poules de 4 joueuses.

e) Pour les régionales 2 dames supplémentaires, les qualifiées sont réparties en fonction du nombre d'inscrites dans chaque division.

4.2 – Deuxième phase (tableau à élimination directe avec classement intégral)

a) Seniors messieurs

Les trois premiers de chaque poule sont placés dans un tableau de 16 joueurs. Les joueurs classés 4^e et 5^e de chaque poule sont placés dans un tableau de 8 joueurs. Les joueurs classés 6^e de chaque poule sont placés dans un tableau de 4 joueurs.

b) Juniors, cadets, minimes garçons et benjamins

Les joueurs sont placés dans un tableau de 32 joueurs.

c) seniors dames (régionale 1), juniors filles, cadettes, minimes filles et benjamines

Les joueuses sont placées dans un tableau de 16 joueuses.

d) Dames (régionale 2 supplémentaire)

En fonction du nombre d'inscrites dans chaque division.

Article 5 : Montées et descentes

A l'issue de chacun des 3 premiers tours :

- les 3 premiers de régionale 1 seniors messieurs, juniors garçons et cadets accèdent à la nationale 2 ;
- les 2 premiers des autres tableaux de régionale 1 accèdent à la nationale 2.

A l'issue du dernier tour, le 1^{er} de chaque tableau de régionale 1 accède à la nationale 2 (s'il reste dans la même catégorie pour les catégories jeunes).

A l'issue de chaque tour :

- Les 4 premiers de régionale 2 seniors messieurs accèdent à la régionale 1 seniors messieurs ;
- Les 4 premiers de régionale 3 seniors messieurs accèdent à la régionale 2 seniors messieurs ;
- 4 joueurs du comité du Nord accèdent à la régionale 3 messieurs ;
- 2 joueurs de chacun des comités de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme accèdent à la régionale 3 messieurs ;
- 2 joueurs du comité du Nord accèdent autres tableaux de régionale 1 ;
- 1 joueur de chacun des comités de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme accède autres tableaux de régionale 1.